DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

MAIRIE
DE
V I R A
09120

Tél/Fax 05 61 68 71 50
Mairie.vira@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Archive

09120 - VIRA

Vira, le 30 juin 2011

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2011 convoquée le 23 juin 2011

Présents *: Philippe BABIN, Gilles BERDOT, Pierre BRICOUT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Jean-François SPRIET*
Absents *: Christian AUTHIE, Hélène POUJOL*
Pouvoir *:*
Secrétaire de séance *: Jean-Louis CLAUZET*

Approbation du compte rendu de la réunion du

Le compte rendu de la réunion du 30 mai 2011 est adopté à l'unanimité

Point sur la politique éducative locale et réunions SIVOM

Lors de la présentation du dossier par Mesdames Macary et Cabanier, le 17 mai dernier, un questionnaire avait été laissé à la commune pour réaliser l'état des lieux des structures éducatives.
Ce questionnaire nous a permis de faire un point sur les jeunes du village.
Les résultats sont intéressants car ils font apparaître un effectif nettement supérieur à celui attendu :

Nombre d'enfants recensés sur la commune par tranche d'âge :

Tranche d'âge	Nb enfants	Nb d'enfants sur cccv	Nb enfants sur Pamiers	Nb d'enfants sur Mirepoix
00-02	4			
02-04	4			
04-06	2			
06-08	1			
08-10	3			
10-12	5	1		1
12-14	2		2	
14-16	4		4	
16-18	4		4	1
18-20	5		?	
Total	34			

Dont 4 enfants en garde alternée (parents sur la vallée)

D'autre part, l'effectif inscrit pour la prochaine rentrée est de 103 élèves. Il se répartit de la manière suivante :

Arvigna	Vira	Dun	Lieurac	Carla
CE1-CE2	MS-GS	CP-CE1	CM1-CM2	TPS-PS-MS
20	21	18	20	24

Cet effectif est très proche, hors TSP, de celui annoncé à l'inspection académique et devrait permettre de conserver l'ensemble des classes lors de la prochaine rentrée.

Quant au prix de la cantine, son coût passera de 3.68 € à 3.85 € en raison des fortes hausses (en particulier essence et emballage). Le coût facturé aux parents sera donc de 3.65 € puisque la commune prend à sa charge 0.20 € sur chaque repas.

Délibération refusant la fusion du SIAD avec le syndicat de la vallée de l'Hers :

Le schéma départemental de coopération intercommunale, proposé par le Préfet, et présenté au conseil le 17 mai 2011 prévoit une fusion du SIAD avec le Syndicat de l'Hers.
Le SIAD n'est pas favorable à cette fusion et la commune n'y voit pas d'intérêt. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de refuser ce projet de fusion.

Travaux accessibilité handicapés

Les différentes subventions ont été notifiées et permettent de confirmer l'opération selon le schéma suivant :

Accessibilité des bâtiments de la commune

Dépenses	**HT**		TTC
Mairie	2700		3229
Ecole	62600		74870
Eglise	1400		1674
Salle des fêtes	1650		1973
Enveloppe	**68350**		**81747**
Déduction préconisations commun	1600		1914
Enveloppe nette	**66750**		**79833**
Maîtrise œuvre	8914	12,90%	**10661**
Aléas (% de l'enveloppe nette)	2336	3,50%	**2794**
Total HT à financer	78000		93288
TVA	15288		
Total TTC à financer	93288		
Financements			
Région	27340	40,00%	
Département (FDAL)	7800	10,00%	
Etat DGE	7800	10,00%	
Total subventions	42940	55,05%	
Autofinancement HT	35060		
Détail financement du TTC			
Emprunt CT TVA	14000	(700 €/an sur 2 ans)	
Emprunt LT	30000	(3200 €/an sur 10 ans)	
Autofinancement commune	6348		
FCTVA (pour mémoire)	14576	15,63%	

Les subventions accordées sont à un niveau exceptionnel et ne seront plus accordées dans l'avenir. D'autre part les travaux sont une obligation à l'échéance de décembre 2015, le défaut de travaux pouvant entraîner une fermeture administrative. Il s'agit enfin d'un argument important pour éviter la fermeture de l'école.
En contrepartie, ces travaux amèneront un endettement assez important. Ce n'est qu'en 2016 que nous retrouverons le niveau d'endettement de 2008.
Il serait, par contre, possible de vendre le terrain communal sur 2012 pour retrouver une certaine marge de manœuvre pour réaliser des investissements importants : columbarium, cœur de village…
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Le principe de réaliser les travaux de mise aux normes
- D'autoriser le maire à lancer une procédure de consultation pour choisir un maître d'œuvre pour réaliser ces travaux.

Ces travaux étaient prévus au budget de la commune pour 2011.

Point sur la TNT

Le passage au tout numérique est prévu en Ariège le 8 novembre 2011.
A cette date, les foyers équipés d'un récepteur analogique (antenne râteau) ne recevront plus les émissions de télévision.
Vira, où la réception est déjà difficile, ne sera plus couvert.
Le Conseil Général a donc décidé d'implanter un relais sur la colline (au dessus du hangar de Pierre Bricout) avec un financement partagé CG09, Communauté de Communes du Canton de Varilhes et Etat.
Les autorisations ont été accordées et l'antenne sera opérationnelle fin août 2011.
Il faudra néanmoins rediriger les antennes. Des informations pratiques seront données en temps utile.

Point sur la toiture de la salle polyvalente

Depuis la réfection de la toiture de nouvelles tâches sont apparues.
L'entreprise a revérifié la toiture et des dalles ont été démontées.
Il est certain que cette humidité ne provient pas de fuite mais de condensation.
L'origine de cette condensation et les solutions pour y remédier ne sont pas évidentes. Il est également possible que ce soit un phénomène ponctuel lié aux plaques neuves en fibrociment et que cela ne se reproduise plus (avis de l'architecte !).
Nous mettons donc la salle « sous surveillance » avant de décider d'une action éventuelle.

Délibération autorisant le maire à signer une convention de rappel à l'ordre avec le procureur de république

Il existe une mesure dite de « rappel à l'ordre » qui permet au maire à procéder à des mises en garde, en coordination avec le procureur, dans le cadre d'infractions mineures (incivilités, dégradations légères, infractions aux arrêtés de police…)
Ceci permet de donner une certaine importance aux interventions du maire sans conséquences judiciaires lourdes pour les auteurs de ces actes.
Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention.

Délibération autorisant l'adhésion de la commune à l'association « Que la Montagne est Rebelle ».

Lors des projets de suppression d'écoles, une association s'est créée pour la défense des écoles et services publics en milieu rural, particulièrement en zone de montagne. Cette

association fait un excellent travail et le maire propose au conseil d'y adhérer. Le conseil, après en avoir délibéré, décide cette adhésion à l'unanimité (coût 100 €)
Informations sur l'association : http://www.quelamontagneestrebelle.com/ ou sur le site de Vira : http://vira.fr.

Délibération autorisant l'embauche d'un employé communal :

Le contrat de notre employé communal se termine fin juillet.
Le maire demande au conseil de l'autoriser à procéder à une nouvelle embauche.
Celle-ci serait sous forme d'un nouveau contrat aidé en cas d'accord du Pôle Emploi (20 h/semaine), sinon, en solution d'attente, un CDD sur la base de 16 h/semaine. Le budget de la commune ne permet pas d'envisager une solution pérenne.
Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'embaucher un employé communal sur cette base.

Comte rendu des réunions

Essentiellement une réunion à la Communauté de Communes du Canton de Varilhes consacrée au SCOT (**Schéma de Cohérence Territoriale)** avec présentation.
Le site de Vira, dans la rubrique « urbanisme » propose une information détaillée sur le SCOT et ses objectifs.

Plan communal de prévention des risques et Porté à Connaissance.

L'Etat a réactualisé le « porté à connaissance », qui fait le point des risques sur la commune. Un exemplaire en a été distribué à chaque conseiller municipal.
Bien que la commune ne soit pas soumise à des risques élevés, les risques de feux de forêt, de séisme, de tempête, d'inondation ont été mis en avant. De plus la commune est concernée par l'aléa « retrait gonflement des sols argileux ».
Il est probablement opportun de réfléchir aux actions d'urgence qui pourraient être mis en œuvre (moyens de prévenir la population, petit matériel de base, recensement des organismes de secours, de matériels disponibles…) dans le cadre d'un document, le plan communal de prévention des risques, a réaliser d'une manière simplifiée.
Une commission sera mise en place à la rentrée pour y travailler.
Une information détaillée a été mise en ligne sur le site de la commune (vira.fr) rubrique urbanisme => les risques majeurs.

.Questions diverses :

- Le président de l'ACCA a demandé une réunion avec les membres de l'AFP pour étudier les problèmes liés aux clôtures. Ph Babin se charge d'organiser une réunion fin juillet.
- Monsieur Vié se propose de vendre un terrain à la commune. Nous en reparlerons avec les éléments précis lors d'une prochaine réunion.
- 3 personnes sont tirées au sort pour être proposées potentiellement comme jury d'assise
- La commune a réservé le nom de domaine vira.fr. Le site de la commune est désormais accessible à l'adresse suivante : http://vira.fr/. L'ancienne adresse reste également opérationnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05